

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1132

présenté par

Mme Wonner, M. Claireaux, Mme Vanceunebrock, M. Vignal, M. Daniel, M. Rouillard,
Mme Rauch, M. Cazenove, M. Barbier, M. Gaillard, Mme Jacqueline Maquet, Mme Hérin,
Mme Bagarry, Mme Dupont et Mme Mörch

ARTICLE 14

À la troisième phrase de l'alinéa 22, substituer au mot :

« et »

les mots :

« interne et de carrière ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre des promotions internes, cet amendement propose de rajouter comme un critère pris en compte le parcours des agents dans leurs services, afin de les valoriser.